

**PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTE GRISE
PAR SUITE DE PERTE OU DE VOL DE L'ORIGINAL**

(article R 322-10 du Code de la Route)

- 1° L'exemplaire n°2 de la déclaration de perte ou de vol,
- 2° Une pièce justificative, de l'identité du titulaire de la carte grise perdue ou volée (voir liste ci-après),
- 3° Le règlement des droits fixes. Les règlements par chèque bancaire ou postal ou par mandat postal doivent être libellés à l'ordre de :
M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de ...(département d'immatriculation du véhicule).
- 4° Une enveloppe timbrée, affranchie au tarif "recommandé", pour l'envoi du duplicata, éventuellement, à domicile.

PIECES JUSTIFICATIVES D'IDENTITE ADMISES

- Extrait d'acte de naissance
- Carte nationale d'identité
- Passeport, même périmé
- Livret de famille
- Permis de conduire
- Carte de combattant
- Carte d'électeur (à l'exclusion des cartes à but syndical ou professionnel)
- Carte d'identité professionnelle de fonctionnaire (avec photographie)
- Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires des armées de terre, de mer ou de l'air
- Titre de pension (Carnet à coupons ou brevet d'inscription avec photographie)
- Permis de chasser (avec photographie)
- Carte de séjour (pour les étrangers domiciliés en France)

La déclaration de domicile est contenue dans le formulaire

INFORMATIONS PRATIQUES

La demande de duplicata, **accompagnée de la justification de l'identité**, doit être déposée ou adressée à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture qui a délivrée la carte grise initiale.

Sauf à Paris, le service qui a reçu la déclaration de perte ou de vol peut, s'il est habilité, transmettre la demande de duplicata à la Préfecture. Dans ce cas, le contrôle des pièces justificatives de l'identité sera effectué par ce service.

Les modalités de transmission de la demande (par l'intermédiaire du service ou par correspondance) et de retrait du duplicata sont précisées ci-après:

Lieu de domiciliation	Transmission de la demande	Retrait du duplicata
I. Perte ou vol de la carte grise à Paris		
Personnes domiciliées à Paris	➔ Seul le dépôt direct à la Préfecture de Police Ou à la mairie annexe est admis	➔ Lieu du dépôt
Personnes domiciliées en province	Par courrier de l'intéressé	Lieu indiqué dans la demande de duplicata
II. Perte ou vol en province		
Personnes domiciliées à Paris	Exceptionnellement, par courrier de l'intéressé s'il demeure provisoirement hors de Paris	Envoi du duplicata à l'intéressé par courrier à la Préfecture de Police
Personnes domiciliées en province	s'il est habilité, par le service qui a reçu la déclaration de perte ou de vol ou par courrier de l'intéressé	Lieu indiqué dans la demande de duplicata

N.B. En cas d'inscriptions de plusieurs noms sur la carte grise, la demande de duplicata devra être signée par l'ensemble des copropriétaires du véhicule et ce, même dans le cas des époux.

PREFECTURE

DIRECTION :

BUREAU :



N° 10799*02

DEMANDE DE DUPLICATA de certificat d'immatriculation

(carte grise)

par suite de perte vol de l'original
(Article R 322-10 du Code de la Route)

IMPORTANT

Cette demande ne peut être formulée que par le titulaire de la carte grise

Cet imprimé doit être rempli en lettres capitales

● CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

● DEMANDEUR

MONSIEUR

MADAME

MADEMOISELLE

ENTREPRISE

NOM et PRENOM (pour une femme MARIEE, indiquez le NOM de JEUNE FILLE) ou RAISON SOCIALE

NOM et PRENOM du CONJOINT éventuellement

ALIAS (ou 2^e NOM) ou NOM du LOCATAIRE si VEHICULE pris en LOCATION
A si ALIAS (2^e nom) ou B si VEHICULE en LOCATION avec option d'achat ou C si véhicule en location longue durée

● DATE ET LIEU DE NAISSANCE

J M A

COMMUNE

ou PAYS
pour l'étranger

DEPARTEMENT

SEXE
indiquez
F ou M

● DECLARATION DE DOMICILE

(SI LOCATION, INDIQUEZ LE DOMICILE DU LOCATAIRE)

Numéro de la voie

Nature de la voie (avenue, etc)

Nom de la voie

COMMUNE
Pour les grandes villes, indiquez le numéro d'arrondissement

Code postal _____ Bureau distributeur _____

● VEHICULE

GENRE _____ MARQUE _____ PUISSANCE _____ CV

N° d'immatriculation _____ Pour les exploitants agricoles, numéro d'exploitation _____

● REGLEMENT

ESPECES

CHEQUE BANCAIRE

CHEQUE POSTAL OU MANDAT

● POUR LA PROVINCE : LIEU SOUHAITE POUR LE RETRAIT DU DUPLICATA

PREFECTURE

COMMISSARIAT

de : _____

de : _____

SOUS-PREFECTURE

MAIRIE

ou à l'adresse suivante (joindre dans ce cas une enveloppe affranchie au tarif recommandé): _____

● POUR PARIS : Le dépôt de la demande et le retrait du duplicata doivent être effectués à la préfecture de Police ou à la Mairie annexe du domicile

Justification de l'identité :

PIECE PRESENTEE _____ NUMERO _____

DATE ET LIEU DE DELIVRANCE _____

MOTIF DU REJET DE LA DEMANDE :

Dans le cas où je rentrerais en possession de l'original de la carte grise, je m'engage à l'adresser au service qui a délivré le duplicata.

A _____, le _____

SIGNATURE DU DEMANDEUR,
(Pour les sociétés, nom, qualité du SIGNATAIRE
et CACHET)